

TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR / TOURIST TAX PRICES * (Tarifs 2024 mis à jour suite à erreur)

Par nuit et par personne / Per person and per night

Applicable à partir du 1er janvier 2024

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole et du Conseil Départemental de la Charente-Maritime. Cette taxe varie en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y résidant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of the Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole and of Charente-Maritime Departmental Council. This tax varies according to the type of accommodation and the number of people.

Classement touristique / Tourist ranking	
<i>Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme / Hotels, holiday residences, furnished flats of tourism</i>	Tarif / Price **
Palaces	2,20 €
★★★★★	1,65 €
★★★★	1,43 €
★★★	1,21 € 1,22 €
★★	0,99 €
★	0,80 €
Non classé / Unranked (***) Pourcentage du coût de la nuitée Hors Taxe / Percentage of one night cost, exclusive of VAT Plafonné à 2,00 €	4 %
Chambres d'hôtes / Bed and breakfast	0,80 €
Auberges collectives / collectives hotels	0,80 €

Villages de vacances / Vacation villages	Tarif / Price **
★★★★★	0,99 €
★★★★	0,99 €
★★★	0,80 €
★★	0,80 €
★	0,80 €
Non classé / Unranked (***) Pourcentage du coût de la nuitée Hors Taxe / Percentage of one night cost, exclusive of VAT Plafonné à 2,30 €	4 %
Campings / Campsites	Tarif / Price **
★★★★★	0,55 €
★★★★	0,55 €
★★★	0,55 €
★★	0,22 €
★	0,22 €
Non classés / Unranked Plafonné à 2,00 €	4 %
Aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h / Campers vans and tourist car parks for a duration of 24h	0,55 €

(*) Le tarif applicable à l'hébergement est celui correspondant à son arrêté de classement / The accommodation price is depending on the classification decision.

(**) Ce tarif inclut la taxe additionnelle du Conseil Départemental / This price includes the additional tax of the Departmental Council.

(***) Pour les hébergeurs non classés (hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme et village de vacances), le tarif n'inclut pas la taxe additionnelle du Conseil Départemental de 10% qu'il convient de rajouter / This price doesn't include the additional tax of the Departmental Council for unranked hotels, holiday residences, furnished flats of tourism, and vacation villages.

Conditions d'exonérations : sont exemptés de la taxe selon l'article L.2333-31 du CGCT

Les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire.

Tax exemption : are exempt from tax according to article L.2333.31 of CGCT

Minors, seasonal contractors employed on the intercommunality, persons benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing.